



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par World Youth Alliance, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

The World Youth Alliance reconnaît que l'éducation et l'autonomisation des femmes et des filles sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les droits de l'homme étant fondés sur la dignité intrinsèque des êtres humains, toute violation de ces droits est un obstacle à la pleine réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. En particulier, l'impossibilité pour les femmes et les filles d'accéder aux soins de santé, à un logement, à l'éducation, de participer à la vie de la communauté et de bénéficier d'une protection reste un obstacle aux progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Accès des femmes et des filles à l'éducation

Les objectifs 1 et 3 portent sur le fait que les femmes et les filles n'ont pas un accès universel et égal à l'éducation primaire, secondaire et tertiaire. L'objectif 2, assurer l'éducation primaire pour tous, reconnaît que l'éducation est un facteur important du développement humain global. Atteindre cet objectif est particulièrement important pour les filles, car l'éducation permet de réduire les risques de vulnérabilité à la traite des êtres humains, aux cycles de pauvreté à travers les générations, au viol et à l'exploitation sexuelle. Nombre des difficultés pour atteindre l'objectif 2 ont une incidence sur la réalisation de l'objectif 3.

La pauvreté, la sous-alimentation et le chômage sont les principaux facteurs qui empêchent les filles d'achever leur scolarité primaire et secondaire. Du fait de l'instabilité au sein des ménages dans les pays en développement, les filles et les femmes sont contraintes de travailler ou de se marier tôt. Les taux d'échec scolaire pourront être réduits en améliorant la situation des filles vivant dans la pauvreté, privées de nourriture, d'eau et de structures d'assainissement, sans accès à des services de soins de santé de base, à un logement, à l'éducation, ni à la possibilité de participer à la vie de la communauté et de bénéficier d'une protection. Et l'élimination de l'abandon scolaire permettra l'autonomisation des filles.

Le mariage précoce et forcé ainsi que la précocité des relations sexuelles empêchent les filles d'avoir accès à l'éducation. La grossesse précoce constitue souvent un obstacle à l'amélioration des conditions des femmes au niveau scolaire, économique et social partout dans le monde. La grossesse et la maternité précoces peuvent entraîner des complications pendant la grossesse et l'accouchement. Dans les pays développés et en développement, la tendance à une expérience sexuelle précoce nuit aux efforts entrepris pour lutter contre le VIH et autres infections sexuellement transmises. Le mariage forcé a également des effets physiques et psychologiques négatifs sur les filles lorsqu'il est synonyme de comportement menaçant, d'enlèvement, d'emprisonnement, de violence physique et sexuelle, de viol, voire de meurtre.

La baisse du taux d'échec scolaire pour les filles et la participation des femmes au système d'enseignement primaire et secondaire ne dépendent pas uniquement de l'élimination de la pauvreté. Rien ne sera possible avant d'avoir au préalable éduqué les garçons et les filles sur l'égalité et la dignité intrinsèque. Le respect pour le droit des femmes et des filles à l'éducation commence dès le plus jeune âge. Les politiques qui visent à contrôler la fécondité mènent inévitablement à la discrimination à l'égard des filles par la sélection prénatale en fonction du sexe du

fœtus, l'avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus et l'infanticide. Il faut encourager l'éducation pour comprendre la valeur intrinsèque des femmes et des hommes et promouvoir le partage égal des responsabilités. Cette éducation doit se concentrer sur la valeur inhérente des soins et autres responsabilités qui sont généralement assumés par les femmes et les filles, qui favorisent l'épanouissement humain, l'interconnexion, et constituent la base des familles solides au cœur de la société.

Une société qui valorise les femmes et les filles est une société dans laquelle les filles et les femmes achèvent leur scolarité et dans laquelle les femmes sont plus nombreuses à avoir des emplois sûrs et participent à la vie politique et à l'élaboration des lois.

Améliorer la santé maternelle et procréative

Malheureusement, l'objectif du Millénaire pour le développement le moins avancé en terme de réalisation est l'objectif 5, avec ses deux composants: cible 5A, réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle et cible 5.B, rendre l'accès à la médecine procréative universel. Le décès d'une mère est dévastateur pour sa famille et la communauté au sens large. Les mères, qui dispensent soins et éducation, sont souvent au centre de leurs communautés. Le décès d'une mère pendant l'accouchement expose le bébé à un risque de morbidité et de mortalité. Les enfants sans mère sont beaucoup plus exposés au risque de décès que ceux dont les parents sont vivants, en raison de la perte de revenus et de soins. Ces enfants ont beaucoup moins de chance de bénéficier d'une scolarité complète et d'une bonne nutrition. La perte d'une mère expose davantage un enfant à ces conséquences négatives que la perte d'un père. Lorsque la mère meurt, les enfants ont plus tendance à entrer dans la vie active à un âge précoce, ce qui entraîne des problèmes sanitaires et sociaux. Le décès maternel a également un impact économique direct et immédiat sur les familles.

Le nombre de décès maternels dans le monde a baissé, passant de 358 000 en 2008 à 287 000 en 2010. Toutefois, le taux de mortalité maternelle dans les pays en développement reste élevé, avec 240 décès pour 100 000 naissances vivantes, contre 16 dans les pays développés.

Il existe des exemples de réussites, notamment l'absence de décès maternels signalés dans les villages ruraux en République-unie de Tanzanie ou le Chili qui obtient le taux de mortalité maternelle le plus bas d'Amérique latine, grâce à une combinaison de croissance économique, de lois sur l'école obligatoire, de soins de santé maternels et infantiles gratuits, et d'amélioration de l'assainissement et de la nutrition.

Les interventions directes nécessaires pour aider chaque femme et bébé tout au long de la grossesse et de l'accouchement sont claires, et ne sont pas hors d'atteinte pour les pays en développement :

a) Au moins quatre visites prénatales, comme le recommande l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui permettent de préparer une femme et sa famille à la grossesse et l'accouchement;

b) L'accès à des accoucheurs qualifiés qui, en association avec des soins obstétricaux d'urgence, peuvent réduire de 75 % le taux de mortalité selon le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), car ils sont formés pour surveiller

la grossesse et l'accouchement, détecter et gérer les problèmes, et orienter vers des niveaux de soins plus élevés en cas de nécessité;

c) Des centres de naissances équipés au minimum disposant des médicaments et du matériel essentiels pour traiter les principales complications de la grossesse;

d) Un système de prestation de soins de santé, y compris d'éducation, qui permet aux femmes de prendre les décisions appropriées en matière de santé, et des transports, qui leur permettent de se rendre dans les centres de naissance en temps voulu.

Toutefois, étant donné que le milieu de la santé international privilégie la promotion de la contraception et de l'avortement légal comme mesures « nécessaires » pour lutter contre la mortalité maternelle, ces quatre interventions efficaces et réalisables ne bénéficient plus de la même attention. Les efforts sur les plans politique et financier se sont tournés vers la contraception et l'avortement, sans tenir compte de la situation des femmes enceintes qui souhaitent avoir une grossesse et un accouchement dans de bonnes conditions. Pour atteindre l'objectif 5, même après la date butoir de 2015, les efforts doivent rester axés sur les interventions décrites ci-dessus qui ont fait leurs preuves.

Le second composant de l'objectif 5, rendre l'accès à la médecine procréative universel, n'a pas non plus été atteint. Des enquêtes démographiques et sanitaires menées dans les pays en développement révèlent que les femmes ne sont pas capables de déterminer quand elles sont en période de fécondité; cette capacité est essentielle pour éviter les grossesses non désirées et planifier les grossesses désirées. Les enquêtes indiquent également que les femmes qui utilisent des contraceptifs ou ont été stérilisées ne sont pas informées sur les effets secondaires potentiels, sur l'attitude à adopter en cas d'effets secondaires, ou sur d'autres méthodes de contraception. En l'absence de ces informations, les femmes ne sont pas en mesure d'exercer le choix éclairé nécessaire à la planification familiale. En outre, l'accent mis sur les besoins non satisfaits pour la planification familiale – le fait que les femmes n'aient pas accès aux contraceptifs et qu'il faille donc accroître le financement dans ce domaine – ne tient pas compte des raisons pour lesquelles de nombreuses femmes ne veulent pas utiliser de contraceptifs, notamment pour des raisons de santé, par crainte des effets secondaires, ou pour des croyances personnelles, religieuses ou éthiques.

Pour jouir d'une bonne santé procréative et exercer leur droit à choisir librement et en connaissance de cause le nombre d'enfants qu'elles auront et l'espacement des naissances, les femmes ont besoin d'une éducation qui leur donne les outils pour connaître leur corps. Si elle comprend son cycle et sait comment observer et comprendre ses marqueurs biologiques, une femme peut jouir d'une santé optimale et planifier sa famille. Elle peut participer activement à ses soins de santé et travailler avec son prestataire de soins pour obtenir des résultats sanitaires à long terme.

Rôle de la famille dans l'éducation et la santé

À l'occasion du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, The World Youth Alliance réaffirme que l'élément fondamental d'une société est une famille, au sein de laquelle les hommes et les femmes apprennent à vivre en

toute liberté et solidarité. Bien qu'il incombe à l'État de donner accès à l'éducation, aucune institution ne peut assumer le rôle de la famille d'éducateur principal car il est impossible de reproduire les liens biologiques et sociologiques qui unissent les membres d'une famille. C'est en premier lieu au sein de la famille que les enfants apprennent qu'ils ont une valeur intrinsèque, que les responsabilités doivent être partagées et que les êtres humains, quelle que soit leur situation ou condition, doivent être respectés. La famille prépare l'individu à entrer dans la société et lui donne les armes pour assumer ses obligations sociales.

Un défi pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé, est l'importance de plus en plus grande accordée à une totale autonomie pour les enfants. Aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant, les États doivent respecter la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents de donner à leurs enfants l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice de leurs droits. La préoccupation des parents pour le bien de leurs enfants est universelle. Toutefois, la tendance actuelle étant de contourner l'implication des parents dans la santé procréative, la planification familiale et l'éducation sexuelle, les enfants peuvent se retrouver seuls face aux difficultés, privés du soutien de leur famille. La communauté politique aux niveaux local, national et international a pour obligation de protéger le droit des parents à s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants ainsi que dans les décisions relatives aux soins de santé.
